

RÉVISIONS Éco-Droit

Module 4 – QCM

QCM sur les plateformes numériques- Documents 2

Q2.1 : Quelle est l'utilité des plateformes numériques pour un travailleur indépendant ?

- A. Elles jouent le rôle d'intermédiaire entre un client et un prestataire de service
- B. Elles permettent aux indépendants de développer leur activité grâce à la mise en relation
- C. Elles offrent un contrat de travail stable aux indépendants
- D. Elles facilitent l'accès à une clientèle plus large
- E. Elles assurent un revenu minimum garanti

Q2.2 : Quels types de professionnels peuvent utiliser des plateformes numériques pour leur activité ?

- A. Des livreurs et chauffeurs VTC
- B. Des ingénieurs et consultants
- C. Des professionnels du droit comme les avocats
- D. Des artisans du BTP
- E. Des professionnels de la santé comme les médecins

Q2.3 : Comment a évolué l'utilisation des plateformes numériques par les travailleurs indépendants ?

- A. Le nombre d'indépendants utilisant des plateformes a été multiplié par 3 en 6 ans
- B. En 2023-2024, environ 600 000 indépendants utilisent ces plateformes
- C. Le phénomène concerne exclusivement les livreurs et chauffeurs VTC
- D. En 2017, l'INSEE recensait 200 000 travailleurs de plateformes
- E. Le nombre d'utilisateurs a diminué suite aux nouvelles réglementations

Q2.4 : Quelle problématique juridique est soulevée concernant les plateformes numériques ?

- A. La question d'un lien de subordination déguisé entre la plateforme et les travailleurs
- B. La requalification possible des contrats de prestation en contrats de travail
- C. La reconnaissance d'un statut de salarié pour certains travailleurs des plateformes
- D. L'absence totale de réglementation dans ce secteur d'activité
- E. L'adoption d'une directive européenne créant une présomption de salariat

Q2.5 : Contrairement aux idées reçues, quelle est la réalité des travailleurs de plateformes ?

- A. Les livreurs et chauffeurs VTC ne représentent que 9% des travailleurs de plateformes
- B. Cette organisation du travail est répandue dans de nombreuses professions
- C. La majorité des utilisateurs sont des micro-entrepreneurs débutants
- D. On observe une montée en puissance chez les comptables et développeurs informatiques
- E. Ce phénomène concerne uniquement les jeunes travailleurs précaires

Q2.6 : Quelles décisions ont été prises concernant le statut des travailleurs de plateformes ?

- A. Des juges nationaux ont requalifié certains contrats de prestation en contrats de travail
- B. L'Union européenne a adopté une directive relative à l'amélioration des conditions de travail
- C. Une présomption de salariat a été créée au bénéfice de certains travailleurs de plateformes
- D. Toutes les plateformes numériques sont désormais considérées comme des employeurs
- E. Le statut d'indépendant a été supprimé pour tous les travailleurs de plateformes

